



Hébergements :

Quel avenir ? dans quelles conditions ?

Lors de la rencontre avec l'intersyndicale, le directeur de la PJJ a donné plusieurs informations :

1/ La fin du moratoire qui concerne l'organisation des hébergements. Au 1^{er} septembre , **les éducateurs devront faire les nuits...**

2/ Il a défini des EPE sur la base **de 10 jeunes présents**, soit en réalité 12 places pour tenir compte des entrées des sorties...

3/ Il a renvoyé sur les 9 DR l'organisation concrète, avec une indication de 12 éducateurs et un objectif de 14 pour la Saint Glin-Glin ou les calendes grecques !

4/ Il a indiqué que **l'analyse des besoins (au pénal)** se ferait au niveau des 9 DIR et que la fusion de deux foyers pour en faire un n'était pas exclure...

5/ Il est resté **flou sur le devenir des ATE** qui n'intégreront pas le corps des éducateurs...

Le travail de nuit et les horaires.

La DPJJ fait le choix de faire travailler de nuit ses personnels, mais elle refuse la prise en compte de la pénibilité de ce travail et au départ en retraite anticipé (1 an de gagné pour 5 ans effectués) que revendique la CGT. Par ailleurs, c'est le moment de reposer comme principe le respect du droit du travail ce qui a été oublié depuis les années 1980 et lors de la création du corps des ATE...La CGT refuse une organisation spécifique à la PJJ, pas d'invention « Maison » qui peuvent être rayées d'un trait de plume. En ce sens, la CGT insiste sur son rejet des « horaires coupés ». Cela passe par :

- Le respect du code du travail et du statut.
- Pas plus de 48 heures sur une période de 7 jours (respect du droit européen).
- La durée du travail ne peut excéder 9 heures de jour et 10 heures de nuit en service normal et 12 heures à titre exceptionnel, et un nombre de jours de repos est fixé à 4 jours pour deux semaines (comme dans l'hospitalier).
- Ouverture du droit à heures supplémentaires à partir de 36h20 (application de la loi TEPA sur les heures supp.)
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité :
 - Prise en compte du cycle le moins perturbant biologiquement (1 semaine du matin, une semaine de l'après midi, et une semaine de nuit).
 - Pas de travail de nuit pour les femmes enceintes dès le 3^e mois.
 - Pas de travail de nuit sans avis du médecin de prévention.

Prise en compte des gardes d'enfants soit par des conventions avec les crèches hospitalières par exemple ou le paiement du surcoût pour les Assistantes Maternelles, pour ce faire un budget clairement identifié doit être confié aux CRAS...

La CGT rappelle que le groupement horaire (faire ses 36heures dans le délai le plus court) s'il permet une coupure avec le travail, pose des problèmes de récupération et de fatigue. Les médecins du ministère on déjà alerté à la DAP : le nombre d'accidents de trajet dans ces conditions est significatif et inacceptable.

Enfin à la CGT, nous redisons qu'avec 10/12 mineurs par EPE, **il faut doubler tous les services, même les services de nuit, et cela impose plus de 14 éducatifs...**

Quels moyens pour les EPE ?

Nous constatons que les objectifs cibles de remplissage s'accroissent, nous en sommes à 10/12 places avec un taux de 90%, tout au pénal !

10/12 en collectif : ceux qui pensent ou disent 6-8 en collectif et le reste en UHD se trompent ou trompent les agents.

Sur le taux de remplissage, le discours de la centrale est très ferme : « il n'est pas question de conserver des établissements qui ont entre 0 et 6 jeunes » en moyenne (ils ne doivent plus être très nombreux)... Il n'est pas plus question d'accepter des placements au civil dans les établissements PJJ service public : or, ce refus reste illégal pour le moment !

Vu l'attitude de certains membres de l'administration pendant l'audience nous avons la quasi certitude que tous les foyers qui ne peuvent pas arriver à 10/12 places de capacité sont condamnés à brève échéance.

A la CGT, nous ne séparons pas l'organisation des moyens : Nous savons que le budget 2009/2011 sera mauvais. Qu'il devra intégrer, à enveloppe constante, voire en diminution, l'ouverture de CEF associatifs. Nous savons que c'est l'hébergement qui coûte cher en prix de journée et en investissement. Nous pensons donc que la grande lessive se fera aussi et de manière significative sur les hébergements...

Nous constatons que les moyens en personnels ne sont pas à la hauteur. Il est question de doubler les services. Il est prévu que les EPE doivent accueillir 365 jours par an, un nombre de jeunes égal ou supérieur à celui des CEF sans les moyens alloués aux CEF...

Ce nombre de personnels est indissociable des droits à congé, notamment en période de vacances scolaires, et de droit à la formation alors que la gouvernement ne parle que de cela pour toutes les fonctions publiques (Validation des Acquis, etc...)

Ces questions, l'administration les évacue, elle ne cherche qu'à diviser les personnels : Pour la CGT, **le nombre de 14 éducatifs pas EPE reste un minimum.** La DPJJ fait semblant d'ignorer que de plus en plus de jeunes sont astreints à rester le Week-End voire contraints dans les cas d'aménagement de peines. Doubler tous les temps implique l'effectif CEF !

Les adjoints techniques « entretien » ne seront plus affectés à l'EPE, mais en DD, ce qui veut dire qu'ils vont perdre les primes d'hébergements : c'est inacceptable!

Enfin, les EPE ne résolvent pas la question de la NBI qui reste une injustice permanente et un facteur de division entre les personnels.

En ce qui concerne les ATE, notre inquiétude persiste ! Nous ne parlerons pas du retard pris dans la mise en place du processus d'intégration. Nous constatons qu'à cette heure pour plus d'une centaine de collègues, il n'y a pas de proposition claire : certains ont été exclus de la liste d'aptitude, d'autres se voient promettre le maintien dans le statut.

A la CGT, nous craignons que rapidement, les ATE qui ne seront pas intégrés ne se voient proposer qu'une alternative : l'intégration dans le corps des Adjoints (qui seront fusionnés en 2009 pour tout le ministère) ou l'application de la loi sur la mobilité des fonctionnaires, c'est à dire la mise en congé de réorientation puis la mise en disponibilité.

Organiser la vie quotidienne avec aucun, ou 1, ou 2, ou 3 ATE, sans savoir comment ils seront remplacés et quand en cas de formation, nous promet un joli bazar de rentrée ! Ce ne sera pas faute d'avoir alerter, mais une fois de plus ce sont les jeunes et les personnels qui font les frais de décisions (sauf exception) mal préparées et mal relayées...

A la CGT, nous pensons que seul un mouvement unitaire des personnels pourra imposer des conditions de travail décentes.

C'est pourquoi nous pensons que c'est à vous d'organiser des rencontres entre hébergements et à construire vos revendications dans les départements et dans les régions.

D'autres infos sur notre site internet : www.cgtpjj.fr ...

CGT-PJJ 263, rue de Paris -case 542 – 93514 Montreuil cedex - fax : 01.48.18.82.50
mèl : cgtpjj@yahoo.fr - Tél. - portable : 06.11.87.87.25 – siège : 0148 18 82 42